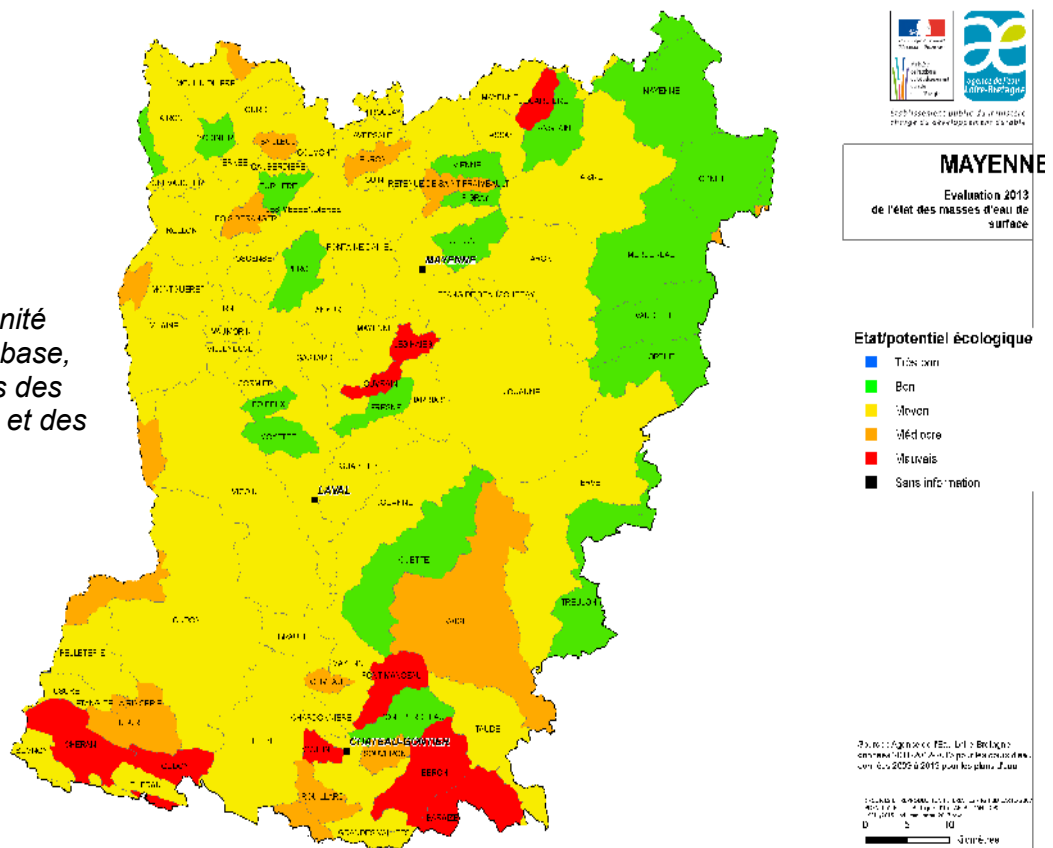


L'état écologique des eaux superficielles en Mayenne

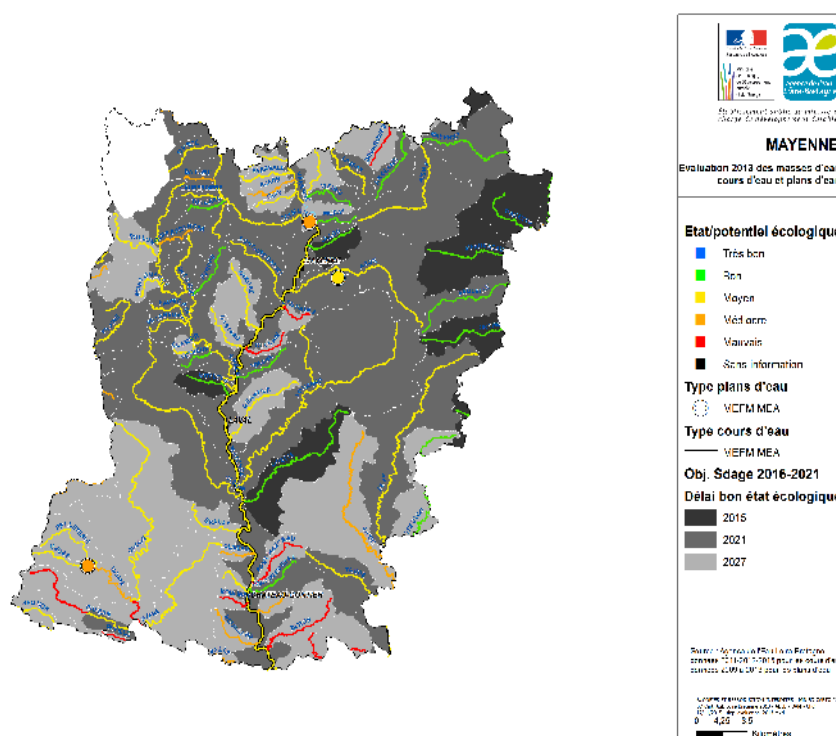
Les Pays de la Loire sont la Région du bassin Loire Bretagne la plus éloignée de l'objectif de bon état des masses d'eau* résultant de la Directive Cadre sur l'Eau. Selon l'évaluation 2013 des masses d'eau superficielles en Mayenne, 22 % seulement des masses d'eau sont en bon état en Mayenne.

*Masse d'eau = unité hydrographique de base, homogène vis à vis des conditions naturelles et des pressions



Les objectifs fixés par le SDAGE Loire Bretagne

L'objectif fixé par le SDAGE pour la Mayenne est d'atteindre 56 % des masses d'eau en bon état en 2021, et le reste en 2027. L'effort à faire est considérable et nécessite la mobilisation de tous les acteurs.



L'impact des activités humaines

La situation dégradée est liée plus particulièrement à :

- une dégradation des milieux aquatiques nécessitant la mise en œuvre d'actions de restauration des cours d'eau et notamment de leur morphologie et de la continuité écologique, ainsi que des actions sur les zones humides ;
- diverses sources de pollution, d'origine agricole, domestique et industrielle, nécessitant des actions de réduction des apports, avec la mise en œuvre du plan d'actions régional nitrates et du plan Ecophyto. Il est également nécessaire de travailler sur la limitation des transferts vers les nappes et cours d'eau, à mettre en œuvre plus particulièrement sur l'ensemble des captages prioritaires.
- dans le sud du département, une tension sur la ressource en eau en période estivale nécessitant la mise en place de cadrage des prélèvements et la diminution de l'impact des plans d'eau.

Outre ces actions thématiques, la dégradation des eaux impose de travailler sur l'émergence et le renforcement des maîtrises d'ouvrage, préalable indispensable à la réalisation des actions sur les milieux aquatiques ou les pollutions diffuses, en lien avec la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).



Recalibrage de cours d'eau



Plan d'eau



Rejets ponctuels



Obstacle à la continuité écologique

Le programme de mesure (PDM) du SDAGE Loire-Bretagne en Mayenne

Le programme de mesures recense l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE sur la période 2016-2021.

Les actions sont issues de 6 grands types de mesures thématiques :

- AGR : Agriculture
- ASS : Assainissement
- GOU : Gouvernance et connaissance
- IND : Industrie et artisanat
- MIA : Milieux aquatiques
- RES : Ressource

En Mayenne, environ 500 actions, estimées à 90 M€, ont été identifiées. Elles sont déclinées et priorisées sur la période 2016-2018 au travers du Plan d'Actions Opérationnel territorialisé (PAOT) de la Mayenne.

Répartition en pourcentage du coût du PDM 2016-2021 par domaine d'action dans le 53

